

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MAIRIE DE RUFFEC

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de L'ARTICLE L 2122 -22 Du Code Général des Collectivités Territoriales

APPROBATION DE L'AVENANT N°8 AU LOT N°3 – MENUISERIES – PLÂTRERIE – FAUX PLAFONDS AU MARCHÉ PUBLIC N°MP22-01

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,

Vu la délibération n°2022_06_02 en date du 27 juin 2022,

Vu l'arrêté du Maire n°077_MP_22 en date du 16 novembre approuvant le marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°032_MP_23 en date du 1^{er} juin 2023 approuvant l'avenant n°1 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n° MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°034_MP_23 en date du 1^{er} juin 2023 approuvant l'avenant n°2 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°035_MP_23 en date du 1^{er} juin 2023 approuvant l'avenant n°3 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n° 048-MP-23 en date du 18 Aout 2023 approuvant l'avenant n°4 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n° 049-MP-23 en date du 18 Aout 2023 approuvant l'avenant n°5 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n°MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu l'arrêté du Maire n°056-MP-23 en date du 29 novembre 2023 approuvant l'avenant n°6 au lot n°3 menuiseries, plâtrerie, faux plafonds du marché public n+ MP22-01 réaménagement de l'ancien tribunal de Ruffec en espace de co-working,

Vu la proposition d'avenant n°8 au lot n°3,

Considérant la nécessité de modifier le linéaire de plinthes,

ARRETE

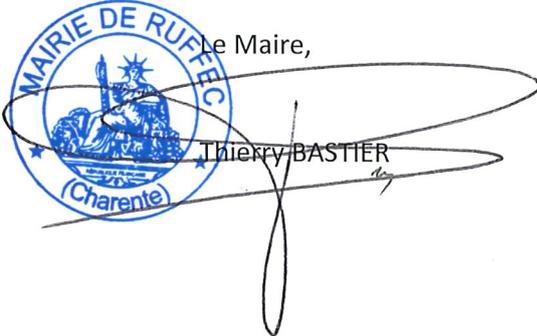
ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°8 au lot 3, tels qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Précise que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au comptable public.

Fait à Ruffec, le 19 juillet 2024

Le Maire,
Thierry BASTIER



BRUNO BEJARD ARCHITECTE DPLG

**AVENANT N° 8
LOT N° 3 MENUISERIE PATRERIE FAUX PLAFOND**

Entre les soussignés : **MAIRIE DE RUFFEC**
Désignée ci-après : « Le Maître d'Ouvrage » d'une part

Et l'Entreprise : **PLA CARR PEINT**
Demeurant à : 6 IMPASSE D'ANGOULEME 16230 MAINE DE BOIXE

Représenté par :
Désigné ci-après : « L'Entreprise » d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET MONTANT DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs suivants :

DEVIS DE TRAVAUX EN MOINS VALUE

-modification du linéaire de plinthes

MONTANT DES TRAVAUX EN MOINS VALUE H.T. - 2033,64 €

ARTICLE 2 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Montant du marché de base H.T. 140 954,57 €
Montant de l'avenant n° 1+2+3+4+5+6+7 H.T. 14 391,65 €
Montant de l'avenant n° 8 H.T. - 2 003,64 €

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ AVEC AVENANT 1 H.T. 153 342,58 €

ARTICLE 3 : PIECES JOINTES AU PRESENT AVENANT

Le devis de l'entreprise.

ARTICLE 4 : INDICE SUR LES CLAUSES DU MARCHÉ

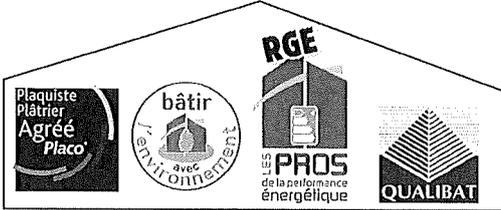
Les autres clauses et conditions du marché restent inchangées et applicables

Fait à ANGOULEME, le 19/07/24

LE MAITRE D'OUVRAGE

L'ENTREPRISE





MAIRIE RUFFEC
Place d'Armes
16700 RUFFEC

COMMANDE

Commande	Date	Mode de paiement	N° RGE: E-E12859
CD0002301	19/07/2024	Virement	N° Assurance: MMA IARD 146788806

OBJET : CO WORKING RUFFEC / PLUS ET MOINS VALUES LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES PLATRERIE FAUX PLAFONDS

Désignation	Unité	Qté.	Pu HT	Total HT
DV0004632 du 19/07/2024 - AVENANT N°8				
MOINS VALUES				
3.23 Plinthes Bois	ml	120.00	-8.99	-1 078.80
Ensemble des plinthes Bois en sapin traité ht70mm SAS - Salle d'attente - Circulations				
3.24 Coffres médium - Soffites	ensemble	1.00	-81.72	-81.72
Ensemble des coffres, soffites en médium prêts à peindre Coffres 3 faces Soffites				
3.28 Habillages Tableaux - Linteaux - Tablettes	ensemble	1.00	-116.36	-116.36
Ensemble des habillages Médium à peindre pour embrasures, tableaux et linteaux, selon CCTP Embrasures zones Banquettes Accessoires				
	ensemble	1.00	-897.40	-897.40
Sous-total				-3 837.48
PLUS VALUES				
Fourniture et pose bois PIN carrelet section 60x40, fixé au sol par vis béton, joint creux d'environ 1cm entre le mur crépis et le bois, finition avec un chanfrein sur le dessus extérieur, coupe d'onglet en alignement des ébrasements de porte (en remplacement des plinthes)	ml	81.00	22.64	1 833.84
Sous-total				1 833.84

Total à reporter	Total HT : -2 003.64 €	Total TTC : -2 404.37 €
-------------------------	-------------------------------	--------------------------------

SARL PLAT-CARR-PEINT au capital de 300 000 €

349 107 748 RCS Angoulême - Siret 349 107 748 00015 - APE 4331 Z - N° TVA INTRA : FR 94 349 107 748

6 Impasse d'Angoulême - **16230 MAINE DE BOIXE** - Tél. 05 17 20 03 38 - Fax 05 45 20 31 11
 Site internet : www.platcarrpeint.fr - Email : contact@platcarrpeint.fr



PLÂTRERIE TRADITIONNELLE SÈCHE
CARRELAGE - FAÏENCE
 PEINTURE REVÊTEMENTS DE SOLS & MURS - DÉCORATION
 FAÇADE - ISOLATION PAR L'EXTERIEUR

Accusé de réception en préfecture
 016-211602925-20240719-058MP24-CC
 Date de télétransmission : 29/07/2024
 Date de réception préfecture : 29/07/2024



MAIRIE RUFFEC
 Place d'Armes
 16700 RUFFEC

COMMANDE CD0002301

OBJET : CO WORKING RUFFEC / PLUS ET MOINS VALUES LOT 3 MENUISERIES INTERIEURES PLATRERIE FAUX PLAFONDS

Total à reporter	Total HT : -2 003.64 €	Total TTC : -2 404.37 €
------------------	------------------------	-------------------------

Désignation	Unité	Qté.	Pu HT	Total HT

Commentaires :

de m Airze,

Base HT	Taux	Montant TVA
-2 003.64	20.00	-400.73



Total HT NET :	-2 003.64 €
Total TVA :	-400.73 €
Total TTC :	-2 404.37 €
Acompte Versé :	0.00 €
Net à payer :	0.00 €

Affaire suivie par : Philippe FRANCOIS
 Signature PCP :



Merci d'adresser votre règlement à
 Par chèque à l'ordre de : **Platcarpeint**
 6 Impasse d'Angoulême - 16230 MAINE DE BOIXE
 IBAN FR76 3025 8100 0008 0155 2548 021 - BIC BATIFR1P1XXX

En cas de retard de paiement, une pénalité forfaitaire de 40€ sera due au titre des frais de recouvrement.
 Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, si les frais de recouvrements engagés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.